



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

Société 04 RECYCLAGE SAINT-JULIEN

Installation classée pour la protection de l'environnement

La société **04 RECYCLAGE**, dont le siège social est situé au 10, rue Pasteur à Château-Arnoux-Saint-Auban (04600), a déposé une demande d'enregistrement afin d'exploiter une installation de compostage de déchets végétaux et de boues de station d'épuration des eaux urbaines, au lieu-dit « Taradeau », sur la commune de Saint-Julien (83560), au titre des rubriques 2780-2b et 2794-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ces activités sont visées aux rubriques 2780-2b et 2794-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation publique :

du lundi 26 juillet 2021 au vendredi 20 août 2021 inclus.

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Saint-Julien, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser au préfet du Var, avant la fin de la consultation du public, à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et du développement durable - section ICPE - bd du 112^{ème} Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 Toulon cedex.

Le dossier sera, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de la consultation sur le site Internet de la préfecture du Var :

<http://www.var.gouv.fr>, rubrique : politiques publiques/environnement/plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/plans et projets par communes/Saint-Julien.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Var et la décision prise à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières complémentaires ou un refus.